

Demande de réduction de frais

➤ Ce qu'il faut savoir pour faire une demande de réduction de frais

(Les dispositions régissant la demande de réduction de frais aux articles 261 et suivants du Code de procédure pénale)

■ QUI PEUT FAIRE CETTE DEMANDE?

Toute personne déclarée coupable par défaut d'une infraction à une loi pénale québécoise et qui désire demander à un juge la réduction des frais au motif que, sans négligence de sa part, elle n'a pu avoir connaissance du fait que le constat d'infraction lui a été signifié.

Une personne peut être déclarée coupable par défaut lorsqu'elle omet de donner suite à un constat d'infraction dans le délai requis.

Le juge peut réduire les frais au montant minimum fixé par règlement s'il est convaincu que les motifs qui ont empêché cette personne d'avoir connaissance qu'un constat lui a été signifié sont sérieux.

■ OÙ ADRESSER SA DEMANDE?

Au greffe de la cour où le jugement de culpabilité par défaut a été prononcé.

■ QUAND DOIT-ON PRÉSENTER SA DEMANDE?

Dans les quinze (15) jours suivant la date où vous avez pris **connaissance** qu'un jugement par défaut a été rendu contre vous. Si vous déposez une demande après ce délai, vous devez expliquer les raisons de ce retard au point 3 de la demande.

■ LA DEMANDE DE RÉDUCTION DE FRAIS VA-T-ELLE SUSPENDRE L'EXÉCUTION DU JUGEMENT?

Non. Le dépôt d'une demande de réduction de frais ne suffit pas pour obtenir le sursis d'exécution de jugement. Pour cela, vous devez demander à un juge que la procédure d'exécution du jugement engagée contre vous soit suspendue. **Vous pouvez demander le sursis d'exécution en cochant la case appropriée.**

■ QU'ARRIVE-T-IL SI LA DEMANDE DE RÉDUCTION DE FRAIS EST ACCEPTÉE?

Si le juge accepte votre demande, celui-ci pourra réduire les frais au montant minimum fixé par règlement.

■ QU'ARRIVE-T-IL SI LE JUGE ACCEPTE MA DEMANDE DE SURSIS D'EXÉCUTION?

Le greffier de la cour fera le suivi auprès de l'huissier et de la Société d'assurance automobile du Québec pour obtenir la levée de la suspension du permis de conduire s'il y a lieu.

■ AI-JE À PAYER DES FRAIS POUR PRÉSENTER MA DEMANDE?

Oui. Des frais de greffe sont exigés lors de la présentation de votre demande de réduction de frais. Le greffier vous informera du montant exigible lors du dépôt de votre demande au greffe. Les frais sont payables en argent, par carte de débit ou de crédit, par mandat-poste ou par chèque certifié fait au nom de la Cour municipale de Longueuil.

➤ Comment remplir cette demande

Sur les 3^e et 4^e pages, vous devez remplir l'en-tête, présenter par la suite les faits et les conclusions recherchées par la demande ci-jointe. Sur la dernière page, vous devez remplir les sections « Affirmation solennelle » et « Préavis ».

■ L'EN-TÊTE

- ▶ La demande doit être présentée dans le même district judiciaire et dans la même ville où a été rendu le jugement dont on demande la réduction des frais.

- ▶ Inscrivez le numéro de dossier et le numéro du constat d'infraction mentionnés sur l'avis de jugement ou sur l'avis d'exécution que l'huissier vous a remis.
- ▶ Inscrivez vos nom, prénom, date de naissance, adresse et code postal dans l'espace réservé à la partie demanderesse.

■ LES FAITS (Le numéro des notes explicatives réfère aux parties du formulaire portant le même numéro)

1. Inscrivez la date de la déclaration de culpabilité mentionnée sur l'un des documents suivants : **l'avis de jugement, l'avis d'exécution ou le procès-verbal d'audience.**
2. Inscrivez la date où vous avez pris connaissance de l'infraction reprochée et du jugement vous déclarant coupable. Si vous avez dépassé les quinze (15) jours prévus pour faire votre demande de réduction de frais, expliquez pourquoi il vous a été impossible de présenter votre demande dans les délais prévus.
3. Expliquez pourquoi vous n'avez pu avoir connaissance du fait que le constat d'infraction vous a été signifié. Les motifs doivent être convaincants et sérieux.

■ LES CONCLUSIONS

- ▶ Indiquez l'objectif de la demande en cochant (✓) la ou les cases appropriées.
- ▶ Signez la demande de réduction de frais.

■ AFFIRMATION SOLENNELLE

- ▶ Remplissez la section « Affirmation solennelle » et la signer devant un commissaire à l'assermentation.

Peuvent recevoir les affirmations solennelles les commissaires à l'assermentation, les greffiers d'une cour de justice et leur adjoint, les avocats, les notaires, ainsi que les juges de paix. Les maires, les greffiers et les secrétaires-trésoriers de toutes les municipalités sont habilités à recevoir les affirmations solennelles, mais dans les limites de leur municipalité uniquement.

■ LE PRÉAVIS

- ▶ Dans la section « Préavis », **vous devez obtenir du greffier de la cour** les date, heure et numéro de salle où votre demande sera entendue et, par la suite, inscrire ces renseignements dans le préavis.

■ LA SIGNIFICATION DE LA DEMANDE

Vous devez signifier votre demande au procureur du poursuivant au moins trois (3) jours ouvrables avant la date de présentation au juge. Une fois que votre demande aura été signifiée, vous devez également la produire au greffe de la Cour au moins un (1) jour ouvrable avant la date de sa présentation au juge du lieu où le jugement a été rendu. (Lorsqu'un délai est exprimé en jours ouvrables, un jour ouvrable est une période de 24h selon les journées d'ouverture du tribunal).

La signification peut être faite par courriel, courrier recommandé, courrier prioritaire, par huissier ou par télécopieur en envoyant une copie de cette demande au procureur du poursuivant :

Ville de Boucherville
 Ville de Brossard
 Ville de St-Bruno
 Ville de St-Lambert



Bélanger Sauvé, avocats
courmunicipale@belangersauve.com
5 Place Ville Marie, bur. 900, Montréal, Qc, H3B 2G2
Téléphone : (514) 878-0810
Télécopieur : (514) 878-3053

Ville de Longueuil

procureurs.preuve@longueuil.quebec
4025, boul. Taschereau, local 2100, Longueuil, Qc, J4T 2G6
Téléphone : (450) 463-7100, poste 2863
Télécopieur : (450) 646-8878

Dans certaines circonstances urgentes, vous pouvez demander au juge d'être dispensé de la signification de votre demande de sursis d'exécution (voir section 6 de la demande).

Nous vous suggérons de consulter un avocat pour tous renseignements supplémentaires

DEMANDE DE RÉDUCTION DE FRAIS

(Article 261 et suivants C.p.p.)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Longueuil

COUR MUNICIPALE DE LONGUEUIL

No de cause : _____

No de constat : _____

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse et code postal :

contre

À un juge de cette cour, la partie demanderesse expose ce qui suit :

1. J'ai été déclaré coupable par défaut le _____ dans le dossier mentionné ci-dessus.
2. J'ai pris connaissance de ce jugement le _____ de la façon suivante :

3. J'étais dans l'impossibilité de produire ma demande de réduction de frais dans les quinze (15) jours de la date à laquelle j'ai pris connaissance du jugement pour les raisons suivantes (si applicable) :

4. Je n'ai pu avoir connaissance du fait que le constat d'infraction m'a été signifié, sans négligence de ma part, parce que :

POUR CES MOTIFS, JE DEMANDE AU TRIBUNAL :

De me relever des conséquences de mon retard à produire cette demande dans le délai de quinze (15) jours (si applicable)

D'ordonner le sursis de l'exécution du jugement (si applicable)

De réduire les frais au montant minimum fixé par règlement.

À _____, le _____

Partie demanderesse

DÉCLARATION SOLENNELLE

Je, _____

Profession : _____

Adresse et code postal : _____

Affirme solennellement les faits énoncés ci-dessous. Je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment.

1. Je suis la partie demanderesse
2. J'atteste que les faits mentionnés dans cette demande sont vrais

Et j'ai signé

Partie demanderesse

Affirmé solennellement devant moi

À _____, le _____

Personne autorisée à recevoir l'affirmation solennelle

PRÉAVIS

Poursuivant :

Prenez avis que la présente demande de rétractation de jugement et/ou sursis d'exécution sera présentée à la cour municipale de Longueuil au 4025 boul. Taschereau, local 1110, en salle _____, le _____, à _____ heures.

À _____, le _____

Partie demanderesse